

Rennes, le 13 avril 2025

Patrick Jéhannin
24 rue Barthélémy Pocquet
35000 - RENNES
à
Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine
Préfecture d'Ille-et-Vilaine
3 avenue de la Préfecture
35026 RENNES Cedex 9

Objet : Signalement de l'absence prolongée d'une (seconde) conseillère municipale et métropolitaine

Monsieur le Préfet,

Je me permets de vous écrire en tant que citoyen soucieux du bon fonctionnement des institutions démocratiques locales, afin d'attirer votre attention sur la situation d'une élue siégeant au conseil municipal de Rennes et au conseil de Rennes Métropole, Madame Anaïs Jehanno, dont l'absence prolongée et répétée aux séances de ces deux instances interroge sur le respect de son mandat électif.

Depuis plus de 14 mois, Madame Anaïs Jehanno - qui a quitté son emploi de directrice d'hôpital à Rennes pour un emploi de directrice d'hôpital du côté de Lyon - est en effet absente de manière continue des conseils municipaux et métropolitains.

Vous trouverez ci-joint un relevé de ces absences constatées entre février 2024 et mars 2025.

Une telle situation, même juridiquement couverte par des procurations, peut apparaître comme une forme de retrait de la vie publique locale et susciter de légitimes interrogations sur l'effectivité de son engagement envers les électeurs et sur la représentation réelle des citoyens dans les instances délibératives.

Il ne saurait pourtant échapper à l'intéressée que l'article L1111-1-1 du CGCT, prévoit que « *les élus exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local* » et que cette charte précise en particulier que « *l'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné* ».

Sur un plan plus prosaïque, le montant des indemnités consenties à un conseiller municipal et métropolitain s'élève à près de 10.000 euros bruts sur 10 mois.

Le conseil municipal a prévu dans son règlement intérieur des abattements en cas d'absence, mais ils paraissent limités dans le cas d'espèce à environ 400 euros et je n'ai pas connaissance d'abattements prévus par le conseil métropolitain.

Je vous remercie pour l'attention portée à ce signalement, et reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.



Patrick Jéhannin

copies : Madame la Maire de Rennes - Madame la Présidente de Rennes Métropole

Liste des absences constatées

Conseil métropolitain 1^{er} février 2024 : **absente**, représentée par Id Ahmed Zahra
Conseil municipal du 19 février 2024 : **absente**, représentée par Charles Compagnon >20h52
Conseil métropolitain 21 mars 2024 : absente, représentée par Charles Compagnon
Conseil municipal du 15 avril 2024 : **absente**, représentée par Charles Compagnon
Conseil métropolitain 16 mai 2024 : **absente**, représentée par Monique Lenormand
Conseil métropolitain du 20 juin 2024 : **absente**, représentée par Charles Compagnon
Conseil municipal du 24 juin 2024 : **absente**
Conseil municipal du 16 septembre 2024 : **absente**, représentée par Charles Compagnon
Conseil métropolitain du 26 septembre 2024 : **absente**, représentée par Charles Compagnon
Conseil municipal du 14 octobre 2024 : **absente**, représentée par Charles Compagnon
Conseil métropolitain du 14 novembre 2024 : **absente**, représentée par Rouillé (Bruz)
Conseil municipal du 2 décembre 2024 : **absente**, représentée par Charles Compagnon
Conseil métropolitain du 19 décembre 2024 : **absente**, représentée par Rouillé (Bruz)
Conseil métropolitain du 30 janvier 2025 : **absente**, représentée par Charles Compagnon
Conseil municipal du 3 février 2025 : **absente**, représentée par Charles Compagnon
Conseil métropolitain du 13 mars 2025 : **absente**, représentée par Charles Compagnon
Conseil municipal du 24 mars 2025 : **absente**, représentée par Charles Compagnon